

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 692

présenté par

Mme Corneloup, M. Tryzna, Mme Louwagie et M. Di Filippo

ARTICLE 12 OCTODECIÉS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.